



EN ÉCOLE MATERNELLE:

									~~	
	7h3	0 8h30 8h40) 1	11h40	13h30	13h40		16h4	0 18h30	
LUNDI		accueil sales périscolaire	enseignement durée : 3h		pause méridienne		enseignement durée : 3h		accueil périscolaire	
	7h3	0 8h30 8h4) :	11h40	13h30	13h40		16h4	0 18h30	
MARDI		accueil se périscolaire se periscolaire	enseignement durée : 3h		pause méridienne		enseignement durée : 3h		accueil périscolaire	
	7h3	0 8h30 8h40) 1	11h40	13h30	13h40		16h4	0 18h30	
JEUDI		accueil stage périscolaire	enseignement durée : 3h		pause méridienne		enseignement durée : 3h		accueil périscolaire	
	7h3	0 8h30 8h4) 1	11h40	13h30	13h40		16h4	.0 18h30	
VENDRED	ı	accueil sales périscolaire	enseignement durée : 3h		pause méridienne		enseignement durée : 3h		accueil périscolaire	





DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS:

Un doute, une question? Un référent périscolaire sera présent dans chaque école, tous les jours et sur tous les temps périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, cantine).



ÉCOLE EUGÈNE D'HALLENDRE Malaurie Carin - 06 76 10 29 27



ÉCOLE ANNE FRANK Cynthia Palmieri - 06 31 72 87 41



ECOLE COURBET Sylvaine Bonnel - 06 76 10 94 98



ÉCOLE DU MOULIN A.DAUDE Laurent Lherbier - 06 74 71 40 14



EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :



	7h3	0 8h20 8h30	111	h30 13h20	13h30	16h30	17	n30 18h30
LUNDI		accueil sd by périscolaire	enseignement durée : 3h	pause méridienne	enseignement durée : 3h	6	étude	accueil périscolaire
	7h3	0 8h20 8h30	111	h30 13h20	13h30	16h30	17	n30 18h30
MARDI		accueil sales périscolaire	enseignement durée : 3h	pause méridienne	enseignement durée : 3h	6	étude	accueil périscolaire
	7h3	0 8h20 8h30	111	h30 13h20	13h30	16h30	17	n30 18h30
JEUDI		accueil périscolaire	enseignement durée : 3h	pause méridienne	enseignement durée : 3h		étude	accueil périscolaire
	7h3	0 8h20 8h30	111	h30 13h20	13h30	16h30	17	n30 18h30
VENDRED	l	accueil selection périscolaire	enseignement durée : 3h	pause méridienne	enseignement durée : 3h	6	étude	accueil périscolaire



DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS :

Un doute, une question? Un référent périscolaire sera présent dans chaque école, tous les jours et sur tous les temps périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, cantine, étude).









ÉCOLE EDMOND ROSTAND Sophia Bacel - 06 74 37 52 96



*ÉCOLE KLÉBER*Jérémie Serva - 06 74 56 34 80



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- > Ils sont ouverts à tous les élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.
- > Pour toutes les familles, le nouveau dossier familial 2023/2024 sera à faire enregistrer à la mairie au plus tard le 18 août 2023.

	En école maternelle	En école élémentaire
Le matin avant la classe	De 7h30 à 8h30	De 7h30 à 8h20
Le midi sur le temps du repas et de la pause méridienne	De 11h40 à 13h30	De 11h30 à 13h20
Le soir après la classe	De 16h40 à 18h30	Étude de 16h30 à 17h30 Accueil de 17h30 à 18h30

LES RÉSERVATIONS :

- > Les réservations sont conseillées (tarif réservé = -6% sur le tarif applicable).
- > Vous pouvez procéder à la réservation ou à l'annulation jusqu'à 14h la veille, en ligne depuis votre portail famille, ou auprès du service Famille à la mairie ou par mail.

Si vous n'avez pas réservé la cantine, l'étude ou l'accueil périscolaire, votre enfant pourra fréquenter ces services dans la mesure où vous (ou l'enfant en élémentaire) en aurez informé le personnel municipal le jour même avant 9h (le tarif non réservé sera alors appliqué).

Aucune réservation ou annulation ne peut être enregistrée par téléphone.

LA FACTURATION:

- > Les prestations périscolaires sont facturées selon le mode de la post-facturation. La facture est adressée en début de mois suivant au responsable payeur ayant inscrit l'enfant à l'activité. Elle est payable à compter de sa mise à disposition et jusqu'au 20 de ce même mois :
 - Auprès de la régie : espèces, carte bleue, chèque, CESU et chèques vacances.
 - Par paiement internet : en carte bleue via le portail famille de la Ville.
 - Par prélèvement automatique (un contrat SEPA doit au préalable être complété et déposé auprès du service régie).
- > La facturation est réalisée à partir des prestations effectivement consommées ainsi que des réservations enregistrées même si la prestation n'a pas été consommée, y compris pour une inscription effectuée le jour même.

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

- > Ouverts:
- aux enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine.
- aux enfants domicilés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur.
- aux enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine.
- > Pour toutes les familles, le nouveau dossier familial 2023/2024 sera à faire enregistrer à la mairie au plus tard le 18 août 2023.

Accueil réveil	7h30 à 9h			
Matin	9h à 12h Accueil échelonné de 9h à 9h25 et départ entre 11h45 et 12h			
Repas	12h à 13h30			
Après-midi	Départ ou arrivée entre 13h15 et 13h30 13h30 à 17h Départ échelonné entre 16h35 et 17h			
Accueil détente	17h à 18h30			

Plusieurs formules possibles: matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas + après-midi n'est pas autorisée.

LES RÉSERVATIONS:

- > Les réservations sont obligatoires pour les éléments matin, repas et après-midi.
- > Vous pouvez procéder à la réservation jusqu'à 7 jours précédant la date de l'accueil (jusqu'au mercredi précédent à 14h), en ligne depuis votre portail famille, ou auprès du service Famille à la mairie ou par mail.
- > Les annulations peuvent quant à elles être effectuées jusqu'à 48h avant la prestation (lundi 14h). Aucune réservation ou annulation ne peut être enregistrée par téléphone.

LA FACTURATION:

> Les prestations ALSH du mercredi sont facturées selon le mode de la post-facturation. La facture est adressée en début de mois suivant au responsable payeur ayant inscrit l'enfant à l'activité. Elle est payable à compter de sa mise à disposition et jusqu'au 20 de ce même mois :

> La facturation est réalisée à partir des prestations effectivement consommées ainsi que des réservations enregistrées même si la prestation n'a pas été consommée.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

- > Ouverts:
- aux enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- aux enfants domicilés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- aux enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine.



> Pour toutes les familles, le nouveau dossier familial 2023/2024 sera à faire enregistrer à la mairie au plus tard le 18 août 2023.

Accueil réveil	7h30 à 9h		
Journée avec repas	9h à 17h Accueils échelonnés de 9h à 9h25 et de 16h35 à 17h		
Accueil détente	17h à 18h30		

LES RÉSERVATIONS:

> Les réservations sont obligatoires pour la journée avec repas.

LE PAIEMENT:

- > Le paiement doit être effectué en une fois lors de la réservation et conditionne la présence de l'enfant en accueil de loisirs :
- Auprès de la régie : espèces, carte bleue, chèque, CESU et chèques vacances.
- Par paiement internet : en carte bleue via le portail famille de la Ville.





DES PETITES VACANCES

PETITES VACANCES SCOLAIRES DE L'ANNÉE :

	Dates d'accueils de loisirs	Périodes d'inscriptions		
PVS Automne 2023	Du 23 octobre au 3 novembre	Du 25 septembre au 6 octobre		
PVS Fin d'année 2023	Du 25 décembre au 5 janvier	Du 27 novembre au 8 décembre		
PVS Hiver 2024	Du 26 février au 8 mars	Du 29 janvier au 9 février		
PVS Printemps 2024	Du 22 avril au 3 mai	Du 25 mars au 5 avril		

LES INSCRIPTIONS:

> Les inscriptions pour les accueils de loisirs sont obligatoires et conditionnent l'accueil de l'enfant.

Si vous envisagez pour vos enfants la fréquentation d'un accueil de loisirs pour une période de vacances, vous serez invités à demander à la mairie ou par courriel, l'ouverture de vos droits pour cette période. L'ouverture des droits permettra d'accéder à la réservation des prestations.

LES RÉSERVATIONS:

> Les réservations se font ensuite soit directement auprès des agents du service Famille avec paiement à la régie (une facture est délivrée automatiquement), soit sur le portail famille avec paiement internet en carte bleue (le détail du paiement est consultable sur le portail famille).

Après paiement de la facture, aucune modification, permutation ou annulation des jours réservés n'est possible.



INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Toute fréquentation des services périscolaires ou de loisirs implique au préalable l'enregistrement d'un dossier d'inscription familial unique à la Mairie, à refaire pour chaque année scolaire.

Le dossier est à télécharger sur le site internet de la Ville ou à retirer à la Mairie, auprès du service Famille - Enfance - Écoles

> Pour les accueils périscolaires, la réservation est fortement conseillée. Elle permet d'accéder à un tarif minoré de 6%. Les réservations peuvent être faites sur le portail famille à l'aide du module «planning», à la Mairie, ou par mail à l'adresse du service famille.

Accueil périscolaire du matin et du soir
Cantine
Étude

RÉSERVATION CONSEILLÉE

(tarif réservé = - 6% sur le tarif applicable)

Modification possible jusque la veille 14h

sur le portail ou auprès du service famille, à la Mairie ou par mail. Débité à la 1/2 heure

Tarif unique

> Les plannings de réservations des accueils périscolaires et de loisirs du mercredi seront accessibles dès le 21 août.

Chaque début de mois, une facture reprenant l'ensemble des consommations et des réservations non consommées du mois précédent sera à régler sur le portail famille, en régie ou par prélèvement automatique. La grille tarifaire est consultable sur le site internet et sur le portail famille.

Le portail famille est accessible depuis le site internet de la Ville :

www.ville-lamadeleine.fr (cliquez sur l'onglet «portail famille» en page d'accueil).

RENSEIGNEMENTS:

Service Famille - Enfance - Écoles : 03 20 12 79 93 / service-famille@ville-lamadeleine.fr Service Régie - Paiement : 03 20 12 79 79 / service-regie@ville-lamadeleine.fr



